

N°115

Octobre - Novembre 2021

Caen Handi info



Caen Handi Info**Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap**

réalisée par la Mission ville handicap
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3
SANTÉ

p.3
ENFANCE ET SCOLARITÉ

p.4
VIE PROFESSIONNELLE

p.4
ALLOCATIONS

p.5
DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

p.5
VIE SOCIALE

p.8
ASSOCIATIONS



SANTE

Le centre François Baclesse, représenté par le Pr Marc-André Mahé, directeur général, **a signé la charte Romain Jacob le 17 novembre 2021**, au CCAS de Caen, en présence de Gérard Hurelle, maire-adjoint de Caen chargé des solidarités, du lien intergénérationnel, de la santé et du handicap.

La Charte Romain Jacob a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux afin d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

Cette signature fait suite à l'organisation d'une **première action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein lors d'Octobre rose, réalisée le 15 octobre dernier auprès de 23 personnes en situation de handicap ou professionnels du secteur médico-social.**

www.baclesse.fr/journee-depistage-et-handicap-au-centre-francois-baclesse

ENFANCE ET SCOLARITE

En partenariat avec l'association Trisomie 21 Calvados, la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Calvados et l'Atelier Canopé 14 – Caen organisent **le salon « Pratiques inclusives pour la scolarisation des élèves à déficience intellectuelle ou trisomie 21 » le mercredi 8 décembre 2021 de 8h45 à 12h15 à l'Atelier Canopé 14**, 21 rue du Moulin-au-Roy à Caen.

Sur inscription à : www.reseau-canope.fr/service/pratiques-inclusives-pour-la-scolarisation-des-eleves-avec-deficience-intellectuelle-ou-trisomie-21.html

Contact : delphine.gruchy@reseau-canope.fr

► Création du livret de parcours inclusif

(ASH, 8/10/2021, p 15) – Décret n°2021-1246 du 29 septembre 2021. Journal officiel du 30 septembre 2021 - Réf: II- 2.0

Un récent décret prévoit la création, par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif » dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers qui bénéficient d'aménagements pédagogiques spécifiques (enfants précoces, élèves avec un trouble de santé invalidant, avec un trouble spécifique des apprentissages, élèves en situation de handicap).

Ce livret de parcours inclusif doit notamment permettre aux équipes pédagogiques de disposer de toutes les ressources existantes en matière d'aménagements et d'adaptations et des échanges d'informations avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation.

[Décret n°2021-1246 du 29 septembre 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2021/9/29/2021-1246/jo/2021/10/01)

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a publié en ligne « **Pour une université inclusive** » qui propose les principales statistiques relatives aux étudiants en situation de handicap (effectifs, répartition, niveau de formation...) et présente les informations générales et dispositifs d'accompagnement (aménagements pédagogiques, orientation et accès au supérieur, vie étudiante, logement, référents) ainsi que des liens utiles.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/pour-une-universit-inclusive-15145.pdf

Les centres de loisirs des MJC et centres d'animation de la ville de Caen organisent une conférence « **Enfance et handicap** : Comment inclure les enfants en situation de handicap au sein des accueils collectifs de mineurs ? » le **vendredi 10 décembre 2021 de 18h à 20h à la MJC du Chemin-Vert/Le Sillon**, 1 rue d'Isigny à Caen.

L'intervenant sera Matthieu Laille, enseignant chercheur en Sciences de l'Éducation à l'Université de Caen-Normandie) et spécialisé sur la question du handicap et des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Entrée libre et gratuite. Réservation conseillée

Contact : Nordine MOUSSOUNI. Email : nordinemjc@live.fr . Tél : 02 31 73 29 90

VIE PROFESSIONNELLE

► **L'accès au travail des personnes handicapées. Le point sur le dispositif « 1 jeune, 1 solution »**

(ASH, 19/11/2021, p 16-19) - Réf: III – 2.1.0

Ce dossier fait le point sur les mesures concernant l'embauche ou le maintien à leur poste de travail des personnes en situation de handicap, dans le cadre du dispositif « 1 jeune, 1 solution » mis en place dans le plan « France Relance » en septembre 2020.

Il présente notamment l'aide exceptionnelle à l'embauche en alternance (prolongée jusqu'au 31 décembre 2021), l'aide à la mobilisation des employeurs pour l'emploi des travailleurs handicapés (AMEETH) (prolongée également jusqu'au 31 décembre 2021) et enfin le dispositif d'emploi accompagné.

Le Club Handicap & Compétences, qui réunit les responsables « handicap » de 30 grandes entreprises, a publié en ligne un **guide consacré au télétravail des personnes en situation de handicap**.

Il rappelle le cadre juridique, présente les pratiques qui peuvent améliorer le télétravail des personnes en situation de handicap et identifie les leviers permettant d'en faire un outil d'inclusion professionnelle des travailleurs handicapés.

www.club-handicapetcompetences.fr/Guide-Handicap-et-teletravail.pdf

ALLOCATIONS

► **Nouvelles simplifications pour la PCH**

(ASH, 5/11/2021, p 15) – Décret n°2021-1394 du 27 octobre 2021, arrêté du 11 août 2021 - Réf: IV- 7

Deux récents textes réglementaires visent à simplifier les démarches des personnes handicapées concernant la prestation de compensation du handicap (PCH).

Un décret fixe à dix ans la durée maximale d'attribution de l'ensemble des éléments de la PCH et permet son attribution sans limitation de durée lorsque le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.

Par ailleurs, il limite en cas de versements ponctuels, le total des versements correspondant à l'élément 1 de la PCH (aides humaines) à deux mois de prestation. A cette issue, le versement reprend de façon mensuelle.

Quant à l'arrêté, il modifie les montants maximaux attribuables au titre des éléments 2 à 5 de la PCH pour se caler sur la nouvelle période de 10 ans : 13 200 euros au titre de l'élément 2 de la PCH (aides techniques), 10 000 euros au titre de l'élément 3 relatif à l'aménagement du véhicule ou aux surcoûts dus aux transports, 6 000 euros au titre de l'élément 4 (charges spécifiques ou exceptionnelles) et de l'élément 5 (aide animalière).

[Décret n°2021-1394 du 27 octobre 2021](#)

[Arrêté du 11 août 2021](#)

► Le congé de présence parentale étendu

(ASH, 26/11/2021, p 14) – Loi n° 2021-1484 du 15 novembre 2021. Journal officiel du 16 novembre 2021 - Réf: IV-5

Une récente loi améliore l'aide aux parents d'enfants gravement malades. Elle ouvre la possibilité de doubler effectivement le congé de présence parentale (CPP) et l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) aux salariés sur une période de 620 jours continue.

Afin de répondre à certaines situations en particulier pour les parents d'enfants atteints d'un cancer ou souffrant d'autres pathologies nécessitant des soins lourds de très longue durée, la loi ouvre désormais la possibilité de renouveler, une fois au titre de la même maladie de l'enfant, la durée maximale du CPP et de l'AJPP, avant la fin de la troisième année suivant l'ouverture des droits, en produisant un nouveau certificat médical.

www.legifrance.gouv.fr/Loi n°2021-1484 du 15 novembre 2021

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées :

caen.fr/lesprestationsauxpersonneshandicapées.pdf

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

Afin de rendre la justice plus accessible aux personnes en situation de handicap, **une mallette « Justice et handicap » a été mise à la disposition des professionnels du droit** par l'association Droit pluriel.

Elaborée avec le Défenseur des droits, les représentants des professions juridiques (magistrats, greffiers, avocats...) et les ministères concernés, elle vise à former et donner des outils aux professionnels de la justice pour garantir l'accès aux droits des personnes handicapées.

<http://droitpluriel.fr/mallette-pedagogique>

VIE SOCIALE

HEBERGEMENT

► Habitat partagé. Quand valides et handicapés cohabitent en symbiose

(ASH, 8/10/2021, p 22-25) - Réf: VI- 1.1.9

L'association Simon de Cyrène a mis en place en 2018 un ensemble de maisons partagées entre personnes handicapées et salariés valides, à Rungis en Ile-de-France.

Chaque maison accueille 6 résidents cérébro-lésés et 6 personnes valides employés de l'association ou en service civique qui travaillent et vivent sur place.

Créée en 2010, l'association Simon de Cyrène, d'inspiration chrétienne, compte aujourd'hui 7 groupes de logements partagés appelés communautés (Vanves, Rungis, Angers, Nantes, Lyon, Marseille et Dijon). Cinq autres sont en projet et devraient ouvrir en 2025 à Bordeaux, Toulouse, Lille, Saint-Malo et Paris.

A Rungis, le coût pour les résidents, qui disposent chacun d'un studio de 30 m², est d'environ 800 euros par mois financé par l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'aide personnalisée au logement (APL) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

Un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) a été mis en place en juin 2020 qui assure la présence de quatre aides-soignantes pendant la journée.

► Modalités de développement de l'habitat inclusif

(ASH, 29/10/2021, p 14-15) – Circulaire du 6 septembre 2021 - Réf: VI- 1.1.9

Une récente circulaire demande aux préfets et aux agences régionales de santé (ARS) de mettre en œuvre le plan interministériel de développement de l'habitat inclusif à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Ce plan prévoit le renforcement du financement du projet de vie sociale et partagée via le déploiement de l'aide à la vie partagée (AVP). Son financement repose sur les conseils départementaux et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pouvant prendre en charge jusqu'à 80% du montant de l'aide. En 2021, une enveloppe de 4,5 millions d'euros est prévue pour financer 400 projets pour 2 800 habitants.

Le plan prévoit également l'évolution du statut du logement-foyer et celui du statut du logement familial afin de permettre le développement de l'habitat inclusif dans le parc locatif social.

Un premier rapport d'étape est attendu début 2022.

www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45238

MOYENS DE COMMUNICATION

Les personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques peuvent désormais s'appuyer sur le service d'interprétariat Acceo pour être mis en relation téléphonique avec tous les services de la Ville et du CCAS de Caen et de la communauté urbaine Caen la Mer.

Depuis son smartphone ou depuis les sites Internet caen.fr et caenlamer.fr et celui d'Acceo (www.acce-o.fr), l'utilisateur choisit son mode de communication, précise sa demande et indique le service vers lequel il souhaite être mis en relation.

Accéo prend ensuite le relai et appelle les agents d'accueil et interprète en simultané les réponses apportées.

Suite au travail de concertation entre le CCAS et les associations représentant les personnes sourdes et malentendantes, une quarantaine de référents ont pu être sensibilisés.

www.caen.fr/contacter-la-ville-de-caen-avec-acceo

<https://caenlamer.fr/accessibilite-des-personnes-sourdes-ou-malentendantes>

Pour rappel, depuis 2019, la Ville de Caen met à disposition gratuitement des caennais sourds ou malentendants un interprète en langue des signes française (LSF), sur rendez-vous, pour faciliter leurs démarches administratives.

www.caen.fr/services-pour-les-personnes-sourdes-et-malentendantes

AIDES TECHNIQUES

Un arrêté du 30 juillet 2021 a autorisé l'expérimentation des « équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EqLAAT) » à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de deux ans et a présenté le cahier des charges s'y référant.

Cette expérimentation, initiée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), vise à améliorer l'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées par des professionnels neutres d'intérêt commercial (équipes composées au minimum d'ergothérapeutes et de travailleurs sociaux) dans le choix d'aides techniques et leur prise en main.

Parmi la liste des 24 équipes autorisées à participer à l'expérimentation EqLAAT, **le conseil départemental de Seine Maritime est désigné pour le territoire de la Normandie.**

Le budget prévisionnel, au niveau national, consacré à ce projet s'élève à 10,697 millions d'euros.

www.legifrance.gouv.fr/arrêté-du-30-juillet-2021

LOISIRS ET CULTURE

Le musée des Beaux-Arts de Caen organise le **samedi 11 décembre 2021 à 11 h 15**, une visite guidée adaptée pour les publics aveugles et malvoyants intitulée « Seuls face à Damoclès » pour découvrir le tableau de Thomas Couture sur un support thermogonflé.

Cette visite peut être suivie par un public voyant. Durée : 1 h Tarif : 4 €

Réservation : mba-reservation@caen.fr

Le théâtre de Caen propose une séance en audiodescription du spectacle de danse, Shazam de la Compagnie DCA de Philippe Decouflé, **le dimanche 12 décembre 2021 à 15h30** (durée : 1h30).

Une visite tactile est organisée pour les personnes aveugles et malvoyantes à **14h** (rdv à 13h45, accès par l'entrée des artistes, 135 bd Maréchal Leclerc

Réservation obligatoire à billetterie@theatre.caen.fr ou au 02 31 30 48 00.

Tarif : 16 € pour la personne déficiente visuelle et 16 € pour l'accompagnateur, dans la limite des places réservées pour l'audiodescription.

L'audio description est assurée par Valérie Castan.

Contact et renseignements : Florence Forti au 06 18 99 90 64 ou par email : f.forti@caen.fr

► **Sur scène, les chansigneuses donnent le tempo**

(ASH, 19/11/2021, p 22-25) - Réf: VI-3.3.2

Deux interprètes en langue des signes française (LSF) ont créé en 2018 l'association Deux mains sur scène afin de rendre accessibles les concerts aux personnes sourdes et malentendantes.

La traduction d'une chanson en LSF demande 10 à 15 heures de travail. Sur certains concerts, des gilets vibrants directement connectés aux instruments et au micro sont mis à disposition afin que les personnes puissent ressentir distinctement les vibrations de chaque instrument.

La prestation de ces deux interprètes est financée par les salles de concert.

L'objectif de l'association est que de plus en plus de personnes sourdes puissent assister à des concerts.

Contact : deuxmainssurscene@gmail.com ou 06 63 26 24 78

<http://deuxmainssurscene.fr>

La bibliothèque Alexis de Tocqueville organise un atelier « numérique et accessibilité » le **vendredi 17 décembre 2021 à 10h30** dans la salle de Formation, 15, quai François Mitterrand à Caen.

Il présentera une sélection d'outils permettant de rendre le monde du numérique accessible à tous.

Durée : 1h30. Gratuit

Sur inscription : bibliocaen.autoformation@caenlamer.fr

Le musée de Normandie propose le **dimanche 23 janvier 2022 à 15h** une visite commentée de l'exposition « Action ! Le patrimoine normand au cinéma » traduite **en langue des signes française (LSF)**, ouverte à tous.

Durée : 1 heure. Tarif : 6 euros. Sur réservation.

Contact : mdn-reservation@caen.fr

SENSIBILISATION AU HANDICAP

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a mis à disposition des travailleurs sociaux **un kit pédagogique de formation sur le handicap** : il a pour objectif de servir de support à des interventions en permettant de tenir compte des évolutions récentes des politiques publiques dans ce secteur.

Ce kit se compose de trois volets, le premier de nature transversale (histoire de la politique du handicap, relation à la personne et développement de l'accessibilité universelle) et les deux autres ciblant l'autisme et le polyhandicap.

Il s'adresse tout particulièrement aux organismes de formation initiale et continue du travail social et plus largement, à l'ensemble des acteurs intervenant dans le parcours de vie des personnes handicapées.

[kit pedagogique-orientation des politiques publiques pour une societe plus inclusive.pdf](#)

[kit pedagogique -accompagnement des personnes autistes.pdf](#)

[kit pedagogique - polyhandicap.pdf](#)

ASSOCIATIONS

► **Déficients visuels, ils hissent les voiles sur leur défi**

Ouest-France, 4 octobre 2021 - Réf: VII-3.

Début octobre, 4 personnes aveugles ou malvoyantes se sont engagées dans un défi voile organisé par l'association AVH (association Valentin Haüy) de Caen.

Elles vont commencer une série d'entraînements toutes les semaines avec le Caen yacht-club pour apprendre à naviguer sur un voilier de 8 mètres. L'objectif est de participer à la Norlanda's cup, une régata de voile interentreprises organisée à Caen en 2022.

A CONSULTER A LA MISSION VILLE HANDICAP

Etre Handicap Information (n°166- Automne 2021)

Dossier : Santé mentale : enjeu de la rentrée.

Faire Face (n°776- Novembre/Décembre 2021)

Dossier : Dossier habitat : Bien à la maison

Renseignements HANDICAP

La Mission ville handicap vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr, rubrique Handicap
[Le guide Handicap](#), des listes d'associations et de services, des informations sur l'accessibilité, ...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux de la Mission ville handicap):

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
 - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF).
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56 ou 02 31 15 59 75

Permanence :

- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

CCAS de CAEN Mission ville handicap

9, rue de l'Engannerie - CAEN
missionvillehandicap@caen.fr

Accès

Tram : arrêt Bernières (lignes T1, T2 et T3)
Bus : arrêts Saint-Jean Église ou Bernières